

TARIFICATION

«TRANSACTIONS – CONSEILS et EXPERTISES »

1. Sauf convention contraire, l'honoraire de transaction est à la charge du VENDEUR.

- La valeur occupée étant par nature variable, comme dépendant de l'âge du ou des bénéficiaires de l'occupation, l'assiette de tarification sera toujours la valeur libre.

2. TARIF VENTE

Sauf convention contraire portée au mandat :

- de 0 à 200.000 € : 8% TTC
- au-dessus de 200.000 € : 6% TTC

Compte tenu d'un taux actuel de TVA à 20%. En cas de variation de cette dernière en plus ou moins, le tarif ci-dessus sera modifié dans les mêmes proportions.

3. TARIF CONSULTATIONS – ETUDES – EXPERTISES

3.1 Si mandat de vente exclusif conféré : **GRATUIT**

3.2 Hors mandat ou mandat non exclusif :

- Consultation, étude ECRITE
200 € hors taxe de l'heure (TVA 20 % en sus)
- Expertise (par tranche) : sur valeur expertisée
de 0 à 300.000 € : 2% hors taxe, (TVA à 20% en sus)
- Au-dessus de 300.000 € : 1% hors taxe (TVA à 20% en sus)